



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE
D'AYER'S CLIFF
958, rue Main
Ayer's Cliff QC J0B 1C0
Tél. : (819) 838-5006
Fax : (819) 838-4411

AVIS PUBLIC

Veillez prendre avis que, lors d'une séance du conseil tenue le 7 novembre 2022, la Municipalité du Village d'Ayer's Cliff a adopté le règlement 2022-12 intitulé « *Règlement règlement numéro 2022-12 amendant le règlement 2015-06 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes* ».

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures habituelles du bureau situé au 958 rue Main à Ayer's Cliff, soit du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

PUBLIC NOTICE

Be informed that at the regular Council meeting held on November 7, 2022, the Municipality of the Village of Ayer's Cliff adopted By-law no. 2022-12 entitled « *By-law number 2022-12 amending by-law 2015-06 regarding nuisances and the prevention of zebra mussel infestation and other invasive exotic species* ».

All interested parties may consult the said by-law during regular office hours at the municipal office located at 958 Main Street in Ayer's Cliff.

Donné à Ayer's Cliff, ce 8 novembre 2022 / Given in Ayer's Cliff, this November 8, 2022.

Abelle L'Écuyer-Legault
Directrice générale
Director General

Certificat de publication

Je, soussignée, Abelle L'Écuyer-Legault, directrice générale de la Municipalité du Village d'Ayer's Cliff, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil entre 9 h et 16 h, le 3 mai 2022, sur le site internet et le babillard de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8 novembre 2022.

Abelle L'Écuyer-Legault
Directrice générale